



***L'aéroport international
du Grand Ouest
à Notre-Dame-des-Landes
en 10 points clés***



Syndicat mixte d'études
de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

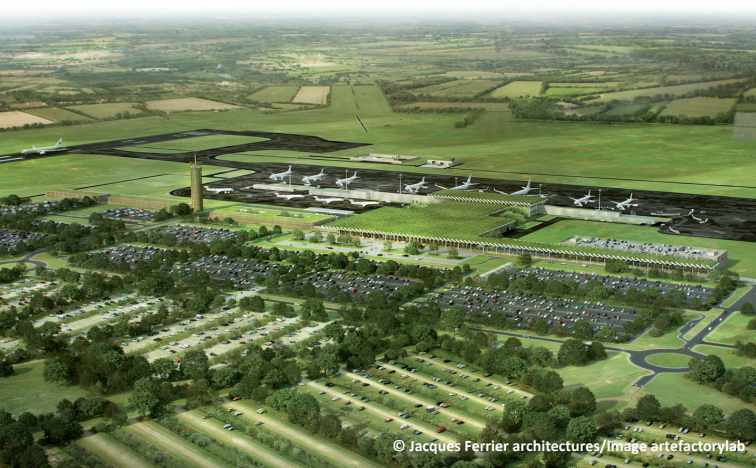
Projet d'aéroport
du Grand Ouest
Notre-Dame-des-Landes



▶ 1. Un équipement attractif et évolutif

- > **Capacité à accueillir tout type d'avion** dont les gros porteurs à pleine charge (type A380, A350, B747, B787...) ;
- > **Installations optimisant les mouvements d'aéronefs** source d'économies et d'attractivité pour les compagnies aériennes ;
- > **Aérogare, équipements modernes et adaptables** aux évolutions technologiques (navigation, sécurité...) et aux flux ;
- > **Zone de chalandise de 6 millions d'habitants** (rayon de 2 heures) et de **170 000 entreprises** (rayon de 1h15).

Déjà, **les compagnies aériennes se positionnent** en prévision du transfert : depuis 2004, plus de 50 nouvelles lignes directes ont été créées au départ de Nantes Atlantique.





▶ 2. Une plateforme interrégionale pour le désenclavement et le développement du Grand Ouest

- > Un équipement qui positionne l'Ouest comme une grande région européenne et compense sa position "périphérique" ;
- > **Des déplacements plus faciles et une ouverture à l'international** grâce à un accès rapide et quotidien au monde via les hubs européens et à la possibilité d'allers-retours dans la journée vers les métropoles françaises et européennes ;
- > **Une capacité à accueillir et attirer plus de flux** touristiques, économiques, logistiques...

▶ 3. Une réponse à la forte croissance de Nantes Atlantique

Une croissance du trafic passagers de +14,3 % en 2010 et le cap des 3 millions de passagers dépassé.

A ce rythme, le seuil de saturation de Nantes Atlantique (4 millions de passagers par an) pourrait être atteint dès 2015.

▶ 4. Un opérateur en charge du financement, de la construction et de l'exploitation

La société Aéroports du Grand Ouest associant Vinci Concessions 50,5 %, SCAN (Vinci) 33,5 %, Vinci SA 1 %, CCI Nantes - Saint-Nazaire 10 % et CIFE-ETPO 5 %.



► 5. Un dossier confirmé par le Grenelle de l'environnement

- > **Le transfert** de Nantes Atlantique pour des raisons environnementales et **une réalisation HQE** : intégration optimale dans le paysage, bâtiments basse consommation et installations à énergie positive (cellules photovoltaïques en toiture, chaufferie au bois...) ;
- > **Mesures conservatoires et compensatoires** importantes : plan de gestion agri-environnemental concerté de 41 M€ ;
- > **Deux pistes parallèles dont l'orientation spécifique et l'utilisation en mode spécialisé permettront de :**
 - limiter le temps de roulage (donc le bruit, la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre),
 - éviter le survol de zones urbaines denses,
 - réduire l'exposition aux nuisances sonores aéronautiques : 900 personnes à l'ouverture contre 42 000 actuellement.

► 6. Un enjeu de sécurité pour l'agglomération nantaise

50 % des atterrissages (10 000 avions par an) survolent le centre-ville de Nantes à moins de 500 m d'altitude.

► 7. Une ouverture prévue en 2017

Fin 2010 : Attribution de la concession aéroportuaire -
2014 : début des travaux - **2017** : mise en service de l'aéroport.



▶ 8. Un budget d'environ 556 M€ dont 450 M€ pour la réalisation de l'aéroport

- > **Investissement concessionnaire** : 315 M€ HT - se remboursant par l'exploitation de la concession sur une durée de 55 ans.
- > **Contribution Etat** : 125,5 M€ HT et **contribution Collectivités territoriales** : 115,5 M€ HT - bénéficiant d'une clause de "retour à meilleure fortune" (participation aux résultats d'exploitation).

▶ 9. Une réalisation anticipée et concertée

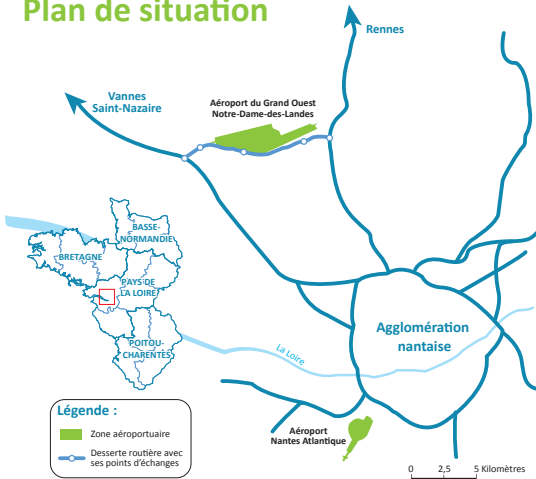
- > Un projet inscrit dans les documents d'urbanisme depuis 1974 (création d'une Zone d'Aménagement Différé de 1 220 ha) et déclaré d'Utilité Publique en 2008.
- > Une concertation avec le monde agricole engagée depuis 2004 et un protocole Etat/Chambre d'agriculture signé en 2008.

▶ 10. Des conditions optimales d'accessibilité et d'inter-modalité

- > Une 2x2 voies de desserte depuis la RN 165 (Nantes - Saint-Nazaire/Vannes) et la RN 137 (Nantes - Rennes) ;
- > A l'horizon de l'ouverture : une navette cadencée par tram-train électrique depuis la gare de Nantes ;
- > A l'horizon 2025 : une ligne rapide Nantes - Rennes/ Bretagne-Sud via l'aéroport (inscrite au Schéma National des Infrastructures de Transport en juillet 2010).



Plan de situation



Contacts et informations :

www.aeroport-grandouest.fr



twitter.com/aeroportnddl



Projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

E-mail : pole-information@aeroport-grandouest.fr